

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025**  
**Liste des Délibérations Examinées**

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER (arrivée en cours de séance), Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET (absent un moment au cours de la séance), Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND (arrivée au point 1.1), Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY, représentée par Bernard BOURGIE, Florence TEYSSIER par Laurent ROUSSET (avant son arrivée), Caroline MONCHANIN par Stéphanie CUSSONNET, Sébastien DIONET par Marcel PAULET, Laura GRIMA par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

EXCUSES NON REPRESENTES : Marcel PAUMET (absent un moment au cours de la séance), Sébastien DIONET (lors de l'absence de Marcel PAULET), Maria BONNAVAND (jusqu'au point 1-1)

LE QUORUM EST ATTEINT avec 21 présents à l'appel

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETARE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 17 février 2025 ainsi que le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

**Décision du Maire n° 2025\_DM\_007 du 04/02/2025**

Ayant pour objet la signature d'un avenant n°1 au contrat multirisques n° 11702688N à passer avec AREAS ASSURANCES, concernant l'ajout du fonds de commerce des cèdres bleus,

**Décision du Maire n° 2025\_DM\_008 du 07/02/2025**

Ayant pour objet la signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du local sis 329 rue du Port à passer avec l'Association « Gaule Amicale Aurécoise » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction d'année en année,

**Décision du Maire n° 2025\_DM\_009 du 20/02/2025**

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 4 au marché de travaux de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance de 5 installations photovoltaïques en autoconsommation collective sur la Commune d'Aurec sur Loire à passer avec le Groupement ERE 43 (mandataire) / METERO, pour un montant de plus-value de 3 330,00 € HT faisant passer le montant du marché à 507 311,00 € HT,

**Décision du Maire n° 2025\_DM\_010 du 26/02/2025**

Ayant pour objet la signature d'un contrat de vérification annuelle du maintien en état de conformité des installations électriques Q18 et Thermographie des 5 centrales photovoltaïques communales avec le Bureau APAVE, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 pour une durée de 3 ans et pour un montant annuel de 1 585,00 €HT,

**Décision du Maire n° 2025\_DM\_011 du 28/02/2025**

Ayant pour objet la signature d'un contrat avec le groupement KUBE architecture urbanisme - CM Economistes - CLEMATIS - BOST INGENIERIE pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du pôle médical (extension de la maison médicale), pour un montant de 66 000 € HT,

**Décision du Maire n° 2025\_DM\_012 du 03/03/2025**

Ayant pour objet la signature d'un contrat n°11602399D 01 « Bris de Machines » pour les 5 installations photovoltaïques des bâtiments communaux avec la compagnie AREAS ASSURANCES, pour la période du 28/02/2025 au 31/12/2025 et pour un montant de cotisation de 1 581,00 € TTC,

**Décision du Maire n° 2025\_DM\_013 du 12/03/2025**

Ayant pour objet la demande de subvention à hauteur de 150 000 € auprès de l'ETAT au titre de la DETR/DSIL 2025 avec un plan de financement actualisé des dépenses à 638 200,00 € HT au vu de l'estimatif DCE des travaux d'aménagement du pôle médical,

**Décision du Maire n° 2025\_DM\_014 du 13/03/2025**

Ayant pour objet la demande de subventions pour le Festival de la Teinturerie 2025 auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 5 000 € et du Département Haute Loire à hauteur de 2 000 €

**Décision du Maire n° 2025\_DM\_015 du 19/03/2025**

Ayant pour objet la demande de subventions pour la vidéo-protection 2025 à hauteur de 16 291,41 € auprès de l'ETAT au titre de la DETR/DSIL/ou FSIL 2025 et auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 27 152,35 € avec un plan de financement actualisé des dépenses à 54 304,70 € HT au vu des devis d'installation,

**Décision du Maire n° 2025\_DM\_016 du 27/03/2025**

Ayant pour objet la signature d'un contrat d'abonnement du logiciel de gestion des marchés et droits de place GEODP à passer avec la société SOGELINK, à compter du 5 avril 2025 pour un an et renouvelable 3 fois un an, pour un montant de 1 400 € HT pour l'année 2025,

**Décision du Maire n° 2025\_DM\_017 du 27/03/2025**

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des terrains de tennis couverts, extérieurs et du club house d'Aurec à passer avec le Tennis Club des Gorges de la Loire, pour l'ajout de la mise à disposition d'une autolaveuse pour les cours couverts de tennis,

**Décision du Maire n° 2025\_DM\_018 du 28/03/2025**

Ayant pour objet la déclaration sans suite du lot 1 « Démolition – Désamiantage » et du lot 3 « Gros Œuvre – Façades » du marché de travaux relatif à l'aménagement d'un pôle médical à Aurec sur Loire et le lancement d'une nouvelle consultation pour ses deux lots,

**I -AFFAIRES GENERALES**

1-1 Avenant n° 3 au marché public de la restauration scolaire et de la restauration collective à passer avec la Société Publique Locale (SPL) Loire Semène Loisirs – prolongation jusqu'au 01/09/2030 : approbation – 2025\_DEL\_018  
Arrivée de Maria BONNAVAND

\* A noter les membres de la SPL (Claude VIAL-Laurent ROUSSET pour Florence TEYSSIER-Bernard BOURGIE pour Pascal HAURY-Sébastien ARNAUD-Laurent ROUSSET-Bernard BOURGIE-Maryse PARRAT) se sont déportés des débats et n'ont pas pris part au vote.

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE)**  
Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Cession de véhicules communaux à moteur auprès de la SAS OMNI-NEGOCE et auprès de la SARL GARAGE RIVAT – 2025\_DEL\_019

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-3 Demande de classement de la commune d'Aurec sur Loire en « Commune Touristique » - 2025\_DEL\_020

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-4 Transfert des marchés hebdomadaires de plein air sous la halle couverte – 2025\_DEL\_021

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

## **II - AFFAIRES FINANCIERES**

*Arrivée de Florence TEYSSIER à 19h30 juste avant le vote du Budget Primitif 2025 du budget général de la commune*

*M. Marcel PAULET s'est absenté un moment de la séance (19h45-20h38) avant le vote du Budget Primitif 2025 du budget annexe Commerces et jusqu'au point 2.9 où il a pu revoter)*

2-1 Compte Financier Unique 2024 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Communal et Budgets Annexes

***Claude VIAL en tant que Maire est sorti de la salle du conseil le temps des votes – Présentation par Laurent Rousset et présidence de l'assemblée par M. Bernard BOURGIE, 3ème adjoint.***

*Budget Général de la Commune : 2025 DEL 022*

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

*Budget Annexe Commerces : 2025 DEL 023*

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Maison Médicale : 2025 DEL 024

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Camping : 2025 DEL 025

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Restaurant Scolaire : 2025 DEL 026

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Energies Renouvelables : 2025 DEL 027

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Autopartage : 2025 DEL 028

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Petit Train Touristique : 2025 DEL 029

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-2 Affectation des résultats de fonctionnement 2024 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Communal et Budgets Annexes

Budget Général de la Commune : 2025 DEL 030

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Commerces : 2025 DEL 031

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Maison Médicale : 2025 DEL 032

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Camping : 2025 DEL 033

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Restaurant Scolaire : 2025 DEL 034

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Energies Renouvelables : 2025 DEL 035

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Autopartage : 2025 DEL 036

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Petit Train Touristique : 2025 DEL 037

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-3 Budgets Primitifs 2025 : Présentation et vote du budget général de la commune et de ses budgets annexes

Budget Général de la Commune : 2025 DEL 038

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Commerces : 2025 DEL 039

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Maison Médicale : 2025 DEL 040

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Camping : 2025 DEL 041

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Restaurant Scolaire : 2025 DEL 042

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Energies Renouvelables : 2025 DEL 043

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Autopartage : 2025 DEL 044

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Petit Train Touristique : 2025 DEL 045

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-4 Fiscalité Directe Locale : Votes des taux d'imposition 2025 : Taxe d'habitation, Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie – 2025\_DEL\_046

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-5 Attribution des subventions 2025 aux associations et divers organismes – 2025\_DEL\_047

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

- pour Handball Loire Semène (Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)
- pour Les Archers des bords de Loire (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-6 Subventions d'exploitation du budget général vers les budgets annexes concernés – 2025\_DEL\_048

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-7 Provision 2025 pour créances douteuses – admission en non-valeur – 2025\_DEL\_049

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-8 Tarifs complémentaires votés par la commune et mis en œuvre dans le cadre du contrat de gestion par la SPL Loire Semène Loisirs pour l'année 2025 – 2025\_DEL\_050

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-9 Budget Général – Dépenses engagées dans le cadre des événements organisés par la ville pour le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » – 2025\_DEL\_051

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-10 Association Bike Run Aurec : Demande d'une subvention exceptionnelle 2025 pour l'organisation de leur 1ère course du 31/08/2025 – 2025\_DEL\_052

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)** Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

### **III - AFFAIRE SPECIFIQUE - LES CEDRES BLEUS**

3-1 Autorisation donnée au Maire pour signer l'acte de vente et tout document y afférent relatif à l'acquisition du tènement immobilier les Cèdres Bleus situé sur la parcelle AR 307 – 2025\_DEL\_053

**Avis favorable à la majorité (Pour : 25 ; Contre : 2 – Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET,**

**Mme RASPILAIRE ; Abstention : 2 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-2 Durée d'amortissement du bien les Cèdres Bleus – 2025\_DEL\_054

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-3 Demande d'une subvention départementale dans le cadre du Fonds d'Intervention Touristique 43 (FIT 43) pour l'acquisition du tènement immobilier « Hôtel-Restaurant Les Cèdres Bleus » – 2025\_DEL\_055

Florence Teyssier en tant que conseillère départementale se déporte et ne prend pas part au vote.

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-4 Autorisation donnée au Maire pour signer le compromis et tout document y afférent relatif à la vente du fonds de commerce les Cèdres Bleus à Mme MARI, Mme JACQUEMOND, M. JACQUEMOND ou toute personne morale qui s'y substituerait – 2025\_DEL\_056

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-5 Autorisation donnée au Maire pour signer l'acte de vente et tout document y afférent relatif à la vente du fonds de commerce les Cèdres Bleus à la SAS LCB AUREC – 2025\_DEL\_057

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-6 Autorisation donnée au Maire pour signer le crédit-bail à passer avec la SCI AUREC IMMO pour le tènement immobilier les Cèdres Bleus situé sur la parcelle AR 307 – 2025\_DEL\_058

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

#### **IV - AFFAIRES FONCIERES - URBANISME**

4-1 Acquisition de 67 parcelles de terrains boisés situés sur les hauteurs de Nurolet-Nurlet-Les Combes, soit 145 165 m<sup>2</sup> – 2025\_DEL\_059

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-2 Acquisition de 3 parcelles de terrains cadastrées A 1066, A 1105 et A 1160 – 2025\_DEL\_060

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-3 Acquisition de 6 parcelles de terrains cadastrées B 0773, C 2694, C2695, C 3397, F 0822 et F 0835 – 2025\_DEL\_061

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-4 Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée A 1718 – 2025\_DEL\_062

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-5 Acquisition de 6 parcelles de terrains cadastrées A 1405 – A 1420 – B 0806 – B 0825 – C 1175 – C 1358 – 2025\_DEL\_063

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-6 Cession des parcelles AK 307 et AK 309 à l'OPAC 43 pour le projet de construction de logements séniors avec la société AESIO – 2025\_DEL\_064

**Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

## **V - INFORMATIONS DIVERSES**

5-1 Règlement d'intervention « Rachat de commerces stratégiques » approuvé au conseil communautaire de Loire Semène du 1/4/2025 sous la forme d'un fonds de concours

*Dans le cadre de l'acquisition du tènement immobilier « Hôtel-Restaurant Les Cèdres Bleus », il vous sera proposé de délibérer lors du prochain conseil municipal sur la convention de fonds de concours à passer avec la communauté de communes Loire Semène pour l'attribution d'une aide financière à hauteur de 100 000 €.*

M. le Maire présente le règlement d'intervention de Loire Semène pour le rachat de commerces stratégiques à hauteur de 20 % de l'opération avec un plafond de 100 000 €. Un dossier est à constituer, il passe en bureau pour avis puis est délibéré en conseil communautaire avec une convention de fonds de concours.

5-2 Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements d'Aurecinéma pour l'aide communale octroyée envers l'association.

## VI - QUESTIONS DIVERSES

6-1 : Bulletin municipal :

M. VALEYRE demande à quelle date on doit rendre les textes pour le prochain bulletin municipal.

M. le Maire indique qu'elle leur sera communiquée prochainement par mail.

La Séance est levée à 21h48

Fait à Aurec sur Loire,  
Le 15/04/2025

Le Maire,

Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 17 AVR. 2025